

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : PyroAlliance Site inspecté : Toulon Date de l'inspection: 03/12/2009

Constat de l'Inspecteur :

+ Téléphone dans le local 61 non conforme.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

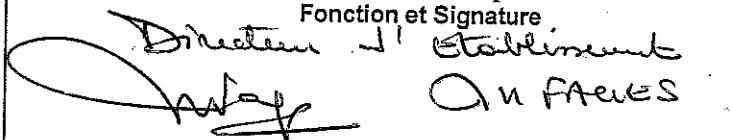
Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



Directeur du Stabilisant

On faites

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Déplacement du téléphone à l'extérieur du bâtiment G
(bâtiment G = sorties) - délai semaine 012/10

EXPLOITANT

PyroAlliance

Chemin Charles Battezzati
Quartier LAGOUBRAN - BP 2148
83063 Toulon CEDEX
Tél 04 94 22 86 86 - Fax 04 94 22 86 87

On faites



DRIRE

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

R. A. S.

L'inspection le : 03/12/2010

Fiche soldée le : 08/01/2010

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant: Pyro-alliance Site inspecté: Toulon

Date de l'inspection: 03/12/2009

Constat de l'Inspecteur:

+ dernière vérification des extincteurs novembre 2009
procéder au contrôle périodique

INSPECTION

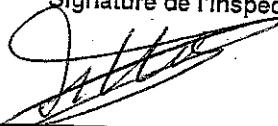
Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

contrôle annuel

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

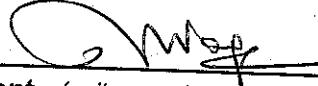
Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Directeur d'Etablissement


Ou FAceS

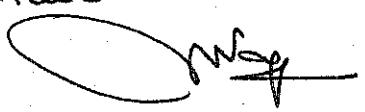
Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Comme indiqué lors de l'inspection la vérification annuelle des extincteurs était planifiée au 15/12/09 faute de disponibilité du substitut comme mentionné.

Le contrôle a été effectué au 15/12/09 comme planifié.

Intervention de la société **PyroAlliance** Rapport n° 1097246

Chemin Charles Battezzati
Quartier LAGOUBRAN - BP 2148
83063 TOULON CEDEX
Tél 04 94 22 86 86 - Fax 04 94 22 86 91



du 28 novembre 2009

Ou FAceS

DRIRE

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

R.A.S.

L'Inspection le :

 Fiche soldée le : 09/12/2010